

CENTRE D'ADDICTOLOGIE D'ARZELIERS

DOSSIER D'ADMISSION



Au sein du Centre Hospitalier Buëch-Durance, le bâtiment du Centre d'Addictologie appartient au Pôle de psychiatrie générale, pour autant il est géographiquement excentré et indépendant.

L'établissement d'une capacité de 20 lits en chambre individuelle, propose une cure de 5 semaines, et s'adresse à des personnes majeures avec une problématique de dépendance.

Une équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans un travail psychothérapeutique.

Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat : 04. 92. 67. 06. 04

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

A CONSERVER

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous adressons un dossier d'admission à compléter.

Vous y trouverez une partie à conserver et une partie à nous renvoyer.

Tout dossier incomplet entraînera un retard sur son évaluation et la validation de la date d'entrée par la commission médicale.

Avec nos remerciements, recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Médecin Chef de service

Dr. Annie DURIEUX

ORGANISATION THERAPEUTIQUE

INDICATIONS A L'ADMISSION

Nous vous proposons :

- Une expérience psychothérapeutique groupale et individuelle.

Re/découvrir par soi-même et pour soi-même une nouvelle qualité de vie HORS-PRODUIT.

Re /trouver liberté et autonomie.

- Un sevrage physique avant l'entrée en cure est conseillé.

LE DEROULEMENT DU SEJOUR

- L'accueil : nous vous accueillons le lundi et le mardi avant 10h.
- Transport : si vous n'avez pas de véhicule personnel, les transports entre la gare de Laragne et le Centre de cure, peuvent être assurés par nos soins sur demande.
- Pour tout déplacement médicalisé (VSL) la prescription (ALLER/RETOUR) doit être anticipée par votre médecin.
- Les premiers jours sont destinés au sevrage physique si nécessaire, et à la rencontre avec les lieux et l'équipe soignante.
- Le mercredi lors de la réunion « groupe des entrants », il vous sera présenté le déroulement, et le règlement de la cure.
- **Un contrat signé vous engagera à respecter les règles du centre et à vous investir dans le programme de soins.**
- Dès le jeudi vous commencerez les soins planifiés (cf exemple de planning), sur 5 semaines avec une sortie thérapeutique au 4^{ème} week-end (en autonomie de transport).

APERCU DES SOINS

LES ACTIVITES EN GROUPE

- **GROUPE DES ENTRANTS** : Présentation des soins, du règlement et signature du contrat d'engagement
- **ART THERAPIE** : Approche thérapeutique créative
- **MUSIQUE EXPRESSION** : Ecoute musicale et verbalisation des ressentis
- **JEU DE ROLE**
- **GROUPE DE PAROLES** : Echange autour d'un sujet proposé par le groupe
- **ACTIVITE CORPORELLE** : Psychomotricité, relaxation, séances anti douleurs...
- **FILM ECHANGES** : Situations évoquées dans les films permettant un échange autour des expériences personnelles
- **SEANCES D'INFORMATION** : Enseignements en addictologie
- **GROUPE DES SORTANTS** : Echanges entre l'équipe soignante et les curistes sortants
- **NAVETTE** : Sortie en ville accompagnée
- **SORTIE DECOUVERTE** : Sortie nature ou culturelle accompagnée

LES ACTIVITES INDIVIDUELLES

- **LE TEMPS DE RETOUR AU CALME** : Retour à soi dans l'inactivité
- **LA SORTIE THERAPEUTIQUE** : Retour à domicile le 4^{ème} week-end
- **SEANCES D'HYPNOSE ERICKSONIENNE**
- **IMAGE DE SOI et ESTIME DE SOI** Invitation à un réinvestissement de son corps

ENTRETIENS

- **AVEC UNE PSYCHOLOGUE** à votre demande ou proposés
- **AVEC UN INFIRMIER REFERENT**
- **AVEC UNE DIETETICIENNE**
- **AVEC UNE ASSISTANTE SOCIALE**
- **DE BILAN DE CURE** avec le psychiatre et l'infirmier à la 5^{ème} semaine
- **MEDICAUX** : Psychiatre, addictologue, généraliste
- **AVEC L'ENTOURAGE** : peut se faire sur RDV, à l'entrée, pendant la cure, et à la sortie (cf document P°6)

ACTIVITES AMBULATOIRES

- **CONSULTATIONS AVEC MEDECIN**
- **CONSULTATIONS AVEC PSYCHOLOGUE**
- **REUNIONS BIMESTRIELLES**

A CONSERVER

RENCONTRE DE L'ENTOURAGE DU PATIENT

Un temps de rencontre avec votre famille ou toute personne proche est proposé par l'équipe :

- **Entretien d'accueil** à l'entrée du patient,
- **Entretien de sortie** à la fin de la cure,
- Et si besoin, **entretien au milieu de la cure**.

Lors de la confirmation téléphonique de votre admission, veuillez nous dire si vous souhaitez bénéficier de ces entretiens, et notre secrétaire vous fixera le rendez-vous selon l'heure de votre arrivée et selon nos possibilités. Bien évidemment, vous participerez à toute rencontre organisée.

Entretien d'accueil

Toute personne proche (conjoint, parent, ... ou ami) peut y participer.

Le but de cet entretien est de faire connaissance et de créer le lien avec vous.

Nous répondrons à vos questions et vous expliquerons les principes de la prise en charge à Arzeliers.

Entretien de sortie

Nous vous invitons à **l'entretien de sortie de la cure**, pour échanger avec vous et avec le patient sur son évolution, sur ses difficultés et ses progrès, sur ses projets d'avenir.

Nous vous proposons aussi, à la demande du patient, à votre demande ou sur proposition de l'équipe, un **entretien en milieu de cure**. Il arrive que le processus de soins soit difficile car il nécessite souvent une remise en question, et peut toucher à des choses sensibles chez le patient ou l'entourage.

A CONSERVER

CHARTRE DU CENTRE D'ADDICTOLOGIE D'ARZELIERS

REGLEMENT INTERIEUR

Sont formellement interdits l'introduction et la consommation dans le centre :

- De boissons alcoolisées
- De médicaments non prescrits
- De substances illicites (drogues....)
- Le séjour se déroule dans un climat de respect et de confiance mutuelle, néanmoins des contrôles (fouilles, éthylo-tests, tests urinaires, salivaires...) peuvent être effectués.

Nous vous conseillons de ne pas vous investir dans une relation sentimentale qui vous détournerait de votre projet de soin.

La participation et la ponctualité aux différentes activités thérapeutiques sont impératives.

Evidemment toute forme de violence est interdite

LE NON RESPECT DE CES REGLES SIGNIFIE UNE FIN DE SEJOUR.

L'ADMISSION, LA CHAMBRE, LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

Dès l'admission : Chaque patient est tenu de remettre au personnel soignant :

- Tout produit alcoolisé ou toxique
- Les médicaments personnels
- Les clefs de son véhicule
- Tout objet dangereux

La chambre est un espace individuel : Seul le personnel est autorisé à y entrer.

- Interdiction de déplacer le mobilier, d'afficher sur les murs
- Cafetière, bouilloire et denrées périssables sont interdites
- Un coffre est à votre disposition dans le placard (l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol)

Règles de vie collective : La vie en collectivité impose à chacun le respect mutuel.

- Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.
- Il est demandé d'adopter une tenue décente et adaptée ainsi qu'une hygiène correcte
- Chacun doit regagner sa chambre à 23h. Toutes les portes, ainsi que l'office sont fermées de 23h à 6h30.
- Respect de différents locaux, communs ou chambres
- Respect de l'autre et des autres et notamment, attention aux nuisances sonores (radio, télé, portables...)

Le téléphone :

- Vous pouvez recevoir des appels téléphoniques sur le standard de 12h30 à 14h et de 19h30 à 21h. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les activités.

Le courrier :

- Remis et expédié chaque jour ouvrable (timbres et enveloppes à votre charge).
- Les colis et les lettres pourront être vérifiés par l'infirmier(e) avec vous.

Les ordinateurs portables et tablettes personnels :

- Sont déconseillés
- Nous ne disposons pas de connexion wifi
- En revanche, pour des démarches administratives, une connexion internet est possible sur un poste dédié

Les promenades :

- Sont possibles à partir du deuxième week-end, sur un parcours défini et toujours accompagnées

Les visites :

- Vous pouvez recevoir la visite de vos proches le samedi et/ou le dimanche de 10h à 18h à partir du deuxième week-end
- Elles se font dans les limites de l'enceinte de la structure ou sur le parcours défini

EN DEHORS DE CES PROPOSITIONS, IL EST INTERDIT DE QUITTER L'ENCEINTE DE LA STRUCTURE.

LE NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR REMETTRA EN QUESTION LA POURSUITE DU SEJOUR.

INFORMATIONS DE PRISE EN CHARGE

- **AVANT VOTRE ADMISSION**, vérifiez vos droits, auprès de votre CPAM, et de votre mutuelle.

Si vous bénéficiez d'un accompagnement social en cours (accès au logement, finances, prise en charge, ...) il est possible de contacter l'Assistante Sociale du service, le mercredi, au 04.92.67.06.04. En effet, nous savons que certaines difficultés ou incertitudes peuvent parasiter l'investissement et l'engagement dans le projet thérapeutique que vous aurez à construire.

- **FRAIS DE SEJOUR**

Ils seront pris en charge par votre caisse de sécurité sociale.

- **Le ticket-moderateur :**

Il sera pris en charge selon votre situation :

- Par votre caisse de sécurité sociale si vous êtes à 100% (ALD)
- Par votre mutuelle si votre contrat couvre les hospitalisations relevant de la DMT 230

- **Le forfait hospitalier :**

15 euros /jour

Il sera pris en charge en partie ou en totalité par votre mutuelle selon les modalités de votre contrat.

A noter :

Même si vous avez un 100%, vous êtes soumis au paiement du forfait hospitalier.

Le séjour est intégralement pris en charge pour les bénéficiaires de la CMU complémentaire

- **La chambre particulière :**

Il est vous est proposé une chambre particulière.

Votre mutuelle la rembourse au Centre Hospitalier.

En l'absence de mutuelle, ou si celle-ci ne la prend pas en charge, le supplément ne vous sera pas facturé.

En aucun cas vous n'aurez à payer de supplément.

- **TRANSPORT**

La couverture à 100% des frais d'hospitalisation de cette cure par la sécurité sociale ou les mutuelles **n'ouvre pas systématiquement à la prise en charge de votre retour à domicile en ambulance, VSL, ou taxi.**

Seules des raisons médicales particulièrement justifiées pourront faire l'objet d'une prescription par ce type de transport qui devra être fait par votre médecin adresseur en aller /retour. En effet, en fin de cure vous serez apte à regagner votre domicile autrement qu'en VSL ou taxi.

Par contre si vous le souhaitez un état des frais engagés en voiture particulière ou transport en commun pourra être effectué.

N'oubliez pas qu'un des objectifs de la cure est d'aller vers plus d'autonomie.

LE TROUSSEAU

« Ce qu'il vous faut apporter »

- La partie du dossier qui est à conserver
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Pièce d'identité
- Ordonnances et médicaments particuliers
- Nécessaire de toilette + serviettes de toilette + tapis de bain
Attention : Tout produit d'hygiène contenant de l'alcool (ex : déodorant, parfum, après rasage...) est interdit.
NB : ces produits existent sans alcool
- Pour les fumeurs de cigarettes et vapoteuses, prenez vos dispositions (le premier accompagnement en ville se fait en deuxième semaine)
Pour autant, un accompagnement au sevrage tabagique vous est proposé.
- Argent de poche
- Tenues adaptées aux activités corporelles (relaxation, randonnée)
- Lessive : une machine à laver est à votre disposition mais la lessive n'est pas fournie
- Papeterie : stylos, feuilles ou cahier, enveloppes, timbres...

POUR INFORMATION :

- Les chambres ne possèdent ni télévision, ni téléphone.
- Deux salles télévision avec lecteurs DVD, ainsi que livres, BD, et jeux de société sont à votre disposition.
- Les locaux ne possèdent pas de connexion wifi.
- L'établissement ne possède pas d'équipement sportif.
- Aucune arme, ni objet contondant ne sont autorisés.
- Aucun appareil tel que bouilloire, cafetière, rallonge... ne sont autorisés.

FICHE ADMINISTRATIVE

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

N°sécu :

CMU : oui non

Mutuelle :

Adresse :

Situation familiale : marié(e) divorcé(e) séparé(e) veuf (veuve) célibataire
 concubin(e) pacsé(e)

Nombre d'enfant(s) , âge(s) :

Personne à prévenir (nom, prénom) :

Tel :

Personne de confiance (si différente de la personne à prévenir) :

Tel :

Situation professionnelle : actif sans emploi retraité(e)

Si actif, emploi actuel :

Si vous êtes bénéficiaire des ASSEDIC, munissez-vous des 3 derniers bulletins de salaires.

A RENVOYER

Suivi médical (Nom et adresse)

Médecin traitant :

Médecin psychiatre :

Médecin addictologue :

Autres : (CMP, CSAPA,...)

Avez-vous déjà fait une ou des cure(s) dans notre Centre ? non oui - en quelle(s) années ? :

Comment avez-vous connu notre Centre ?

Suivi social régulier ? oui Non

Coordonnées de la personne ou du service en charge de ce suivi :

Nom et prénom :

Adresse et Tel :

Mesure de protection ? oui non

Si oui Tutelle Curatelle Sauvegarde de justice

Coordonnées de la personne ou du service en charge de cette mesure :

Nom et prénom :

Adresse et Tel :

Je soussigné(e) Mme, Mr :

Certifie avoir pris connaissance de la charte du Centre d'addictologie d'Arzeliers

Fait à :

Le :

Signature :

A RENVOYER

DOSSIER MEDICAL

A faire remplir obligatoirement par le médecin et à nous retourner, accompagné du dossier administratif.

Chère Consœur, cher Confrère,

Ces renseignements médicaux que nous vous demandons sont très importants, dans l'indication et l'accompagnement du patient pendant sa cure.

Le patient doit pouvoir s'inscrire dans une vie collective et s'engager sur une période de 5 semaines en hospitalisation libre et motivée, dans un travail psychothérapeutique groupal et individuel.

PATIENT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

MEDECIN ADRESSEUR

MEDECIN TRAITANT

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

Tel :

Mail :

Tel :

Mail :

Le patient pour lequel vous faites la demande est-il habituellement suivi par vous ? OUI NON

Parcours addictologique motivant la demande de cure.

A RENVoyer

HISTOIRE ADDICTOLOGIQUE

- Produit consommé en priorité :
- Co-dépendances associées
 - ALCOOL CANNABIS TABAC
 - COCAÏNE OPIACES MEDICAMENTS
 - AUTRES
- Antécédent de cure(s) ou de sevrage(s)

Année	Lieu et durée du soin	Durée de l'abstinence

- Prise en charge ambulatoire, si oui, laquelle ?

ANTECEDENTS et/ou PATHOLOGIES ACTUELLES

- Médicaux :

- Chirurgicaux :

- Allergie(s) et/ou intolérances médicamenteuses :

- Psychiatriques :
 Avez-vous la notion pour votre patient :
 - d'hospitalisation(s) en milieu spécialisés oui non
 Si oui, quand et pourquoi ?

 - d'une comorbidité psychiatrique associée oui non
 Si oui, laquelle ?

- Autres :

A RENVOYER

TRAITEMENT ACTUEL (joindre l'ordonnance)

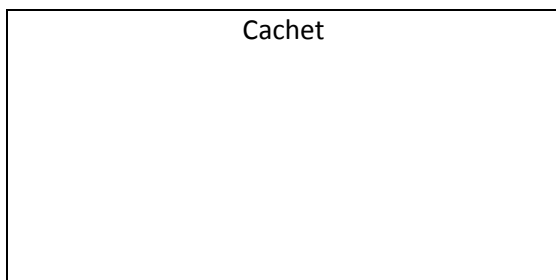
Médicament	Posologie

Nous vous informons que ne possédant qu'un plateau technique restreint, il serait souhaitable de nous adresser un bilan sanguin récent, et autres examens complémentaires.

Date : __/__/__

Signature :

Cachet



A RENVoyer

LISTE DES DIFFERENTS DOCUMENTS A RENVOYER

(par courrier, messagerie sécurisée ou fax)

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINE UN RETARD DANS SON EVALUATION

- Fiche administrative remplie et signée
- Photocopie carte vitale et mutuelle
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
- Pour vous connaître
- Dossier médical rempli par le médecin
- Bilans sanguins et comptes rendu d'examens récents

A CONSERVER

PLAN D'ACCES

